



Gemeng Noumer

CONVOCAATION

Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nommern, conformément à l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du conseil communal **mercredi, le 16 juillet 2025 à 18:00 heures** dans la salle des séances à la Mairie à Nommern en vue de délibérer sur les objets de l'ordre du jour suivant :

En séance publique :

1. Approbation de titres de recettes de l'exercice 2024
2. Subsidés accordés aux sportifs méritants
3. Nomination d'un délégué auprès du Conseil d'Administration de l'Office Social Commun Larochette
4. Approbation d'un avenant à une convention relative à la mise à disposition d'un hangar à Nommern, Rue de l'eau
5. Déclassement d'une partie du domaine public communal à Schrondweiler, Rue du Cimetière
6. Adoption du PAP libellé « 11, Um Aker » à Schrondweiler

Nommern, le 8 juillet 2025

Pour le collège des bourgmestre et échevins

le secrétaire communal

Laurent REILAND

(contreseing art. 74 LC)

la bourgmestre

Sophie DIDERRICH